

Questions orales

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Non, monsieur l'Orateur, je crois que le premier ministre du Québec s'est déclaré en faveur de la construction d'un tel oléoduc. Je crois que sans doute ses collègues provinciaux sont maintenant en faveur d'un tel oléoduc.

[Traduction]

L'AMÉNAGEMENT D'UN OLÉODUC VERS MONTRÉAL—LES
CONTRATS D'ARPENTAGE

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources une question supplémentaire comme suite à celle que je lui ai posée hier au sujet du groupe précis qui négocie au nom du gouvernement avec la société Interprovincial Pipelines. Voici ma question d'aujourd'hui: Étant donné que ce groupe se compose d'une seule personne, savoir le sous-ministre de la Défense nationale, il se peut qu'une partie de ses responsabilités provoque un retard dans les négociations. Demande-t-il à cette société avec laquelle il négocie que tous les contrats de relevés soient adjugés à des firmes de Montréal?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Non, monsieur l'Orateur, c'est une considération qui n'entre nullement en jeu.

M. l'Orateur: La présidence donne la parole au député pour qu'il pose une question supplémentaire, après quoi, la parole reviendra au très honorable représentant de Prince-Albert.

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Y a-t-il quelqu'un d'autre dans ce groupe, outre M. Cloutier, qui est chargé de formuler ces projets.

M. Macdonald (Rosedale): M. Cloutier poursuit normalement les négociations, mais il a bien sûr conféré à cet égard avec les représentants de l'Office national de l'énergie ainsi qu'avec ceux de mon ministère. Quant aux détails des travaux de construction, et en particulier l'adjudication de contrats pour les travaux d'arpentage et le reste, ils seront établis en temps voulu entre la société constructrice de l'oléoduc, s'il s'agit effectivement de la société Interprovincial Pipelines, et par les arpenteurs-géomètres intéressés.

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une autre question afin d'obtenir des précisions? Le ministre a-t-il reçu des plaintes à propos de pressions exercées sur ce groupe pour qu'on accorde les contrats à des entreprises montréalaises?

M. Macdonald (Rosedale): Il est certain que je n'ai pas reçu de plaintes de la part de la société Interprovincial Pipelines. L'Association des ingénieurs-conseils du Canada a exprimé l'avis que dans la plus grande mesure possible, on devrait recourir aux services des ingénieurs canadiens pour mener à bien les travaux de prolongement de l'oléoduc. Cela me semble être un objectif raisonnable de la part de la profession d'ingénieur en général au pays, tout en gardant à l'esprit l'importance du facteur temps dans ce cas.

[M. Graftey.]

L'IMPÔT SUR LE REVENU

DEMANDE DE PRÉSENTATION D'UNE MESURE GARANTISSANT
LE CARACTÈRE CONFIDENTIEL DES DÉCLARATIONS—LE
JUGEMENT RENDU RÉCEMMENT PAR LA COUR FÉDÉRALE

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre des Finances une question au sujet de la décision rendue récemment par la Cour fédérale du Canada et selon laquelle notre conviction à tous que les déclarations d'impôt sur le revenu sont confidentielles n'a aucun fondement et n'est qu'un mythe. Étant donné cette décision et le fait que les millions de Canadiens qui paient de l'impôt sur le revenu ne veulent pas que leurs déclarations d'impôt puissent faire l'objet d'une inspection ou d'un examen, le ministre songera-t-il à présenter une mesure législative qui garantira une fois pour toutes aux contribuables canadiens qu'à cause de leurs déclarations, ils n'auront pas à vivre dans une sorte de maison de verre où ce qu'ils ont divulgué en confiance peut être connu de tous?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier le député de m'avoir prévenu de sa question. Je partage son inquiétude au sujet des conséquences de la décision rendue récemment par la Cour fédérale du Canada. Quant à moi, je partirais du principe que des renseignements fournis au gouvernement dans un but confidentiel ne devraient pas servir à une autre fin. Ce principe revêt encore plus d'importance quand il s'agit de l'impôt sur le revenu, puisque notre système se fonde sur le principe de cotisation volontaire et de divulgation confidentielle. J'ai discuté de la question avec mon collègue, le ministre de la Justice, et nous verrons quelle mesure nous devons prendre.

* * *

LE CANADIEN NATIONAL

LE RAPIDO TORONTO-MONTRÉAL—LE PROJET DE
SUPPRESSION—DEMANDE D'INTERVENTION MINISTÉRIELLE
IMMÉDIATE

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Transports. Vu la crise actuelle de l'énergie et comme la Chambre examine actuellement le bill annuel de financement des Chemins de fer Nationaux du Canada, le ministre nous dirait-il s'il va demander au Canadien National de ne pas donner suite à son projet de supprimer, à partir d'après-demain, le train Rapido Toronto-Montréal?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je puis discuter du problème avec le président du Canadien National. La compagnie a pris cette première décision sans consulter le ministère et je suppose qu'elle aimerait se raviser; mais j'aimerais discuter de la question dans l'intervalle.

M. Benjamin: Monsieur l'Orateur, comme les deux trains sont toujours complets ou à peu près, et que le Turbo part de Montréal à 4h30 de l'après-midi et le Rapido à 4h31, le ministre voudrait-il demander au Canadien National non seulement de garder le Rapido mais de faire en sorte qu'il parte de Montréal le matin au lieu de le faire en même temps que le Turbo?